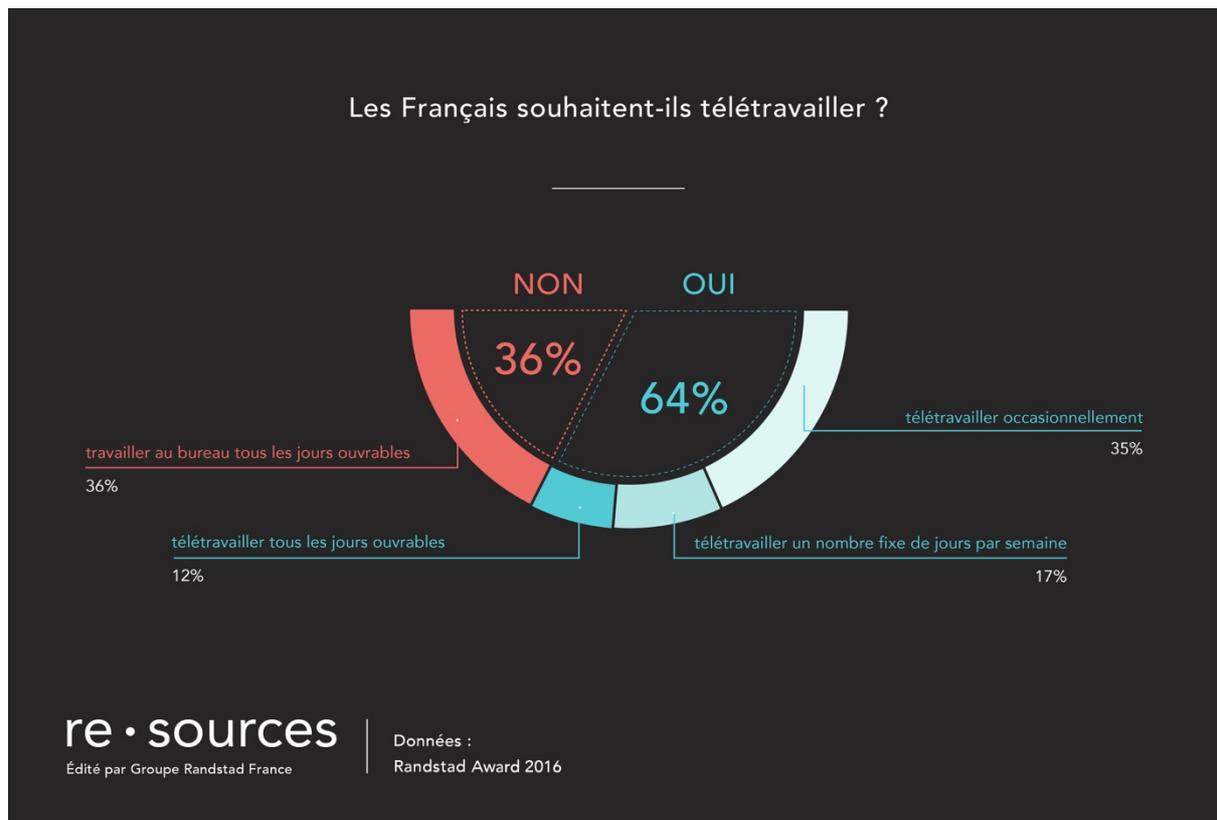


Alerte presse

Etude Randstad Awards 2016

Deux salariés français sur trois sont favorables au télétravail

Paris, le 21 juillet 2016 – *Le télétravail a la cote auprès des salariés français. Près des deux tiers (64 %) d'entre eux sont favorables à cette organisation du travail qui permet d'exercer une activité professionnelle en dehors des locaux de son employeur, selon l'étude Randstad Award qui a interrogé 1 148 employés âgés de 18 à 65 ans¹. En détails, ils sont 17 % à souhaiter télétravailler un nombre de jour fixe par semaine, 35 % à souhaiter télétravailler occasionnellement et 12 % à souhaiter télétravailler tous les jours ouvrables. Les salariés français aspirent également à travailler de leur domicile 2,5 jours par semaine en moyenne. Enfin, seulement 16 % des salariés français déclarent que leur employeur leur propose d'avoir recours au télétravail. Il reste donc encore du chemin à parcourir du côté des entreprises pour satisfaire les attentes des salariés vis-à-vis du télétravail.*



¹ Etude réalisée sur la base de questionnaires administrés en ligne par l'institut d'études indépendant ICMA Group sur un échantillon représentatif de 1 148 Français, actifs ou potentiellement actifs, âgés de 18 à 65 ans.



« Avec près des deux tiers de réponses positives, les salariés expriment clairement un intérêt croissant pour leur qualité de vie au travail, qui contribue directement à préserver l'équilibre des temps de vie. La jeune génération, plus que tout autre, aspire à concilier sphères professionnelle et privée. Les moyens technologiques - comme la visio-conférence, le cloud, les smartphones et autres tablettes tactiles - facilitent la mise en place du télétravail », commente **François Béharel, Président du groupe Randstad France, membre du Conseil d'administration de Randstad holding, en charge de la péninsule Ibérique, de la Belgique, du Luxembourg et de l'Amérique latine.**

Pourquoi le télétravail séduit les salariés ?

Le travail à domicile est apprécié pour le champ d'organisation qu'il laisse à chacun : horaires, déplacements, organisation du temps de travail... Cette autonomie permet d'équilibrer vie privée et vie professionnelle. Elle est également perçue comme un gage de confiance entre l'employeur et son collaborateur. Ces bienfaits sont une source de motivation forte pour le salarié, également favorisée par la concentration dont il bénéficie à son domicile. Enfin, le télétravail apparaît également comme un facteur de bien-être. Alors que les Français mettent en moyenne chaque matin 26 minutes à se rendre au bureau², avec des disparités importantes en fonction des régions, exercer sa profession depuis son domicile permet de supprimer un temps de trajet chronophage et très souvent source de stress.

Tout est question d'équilibre

Si l'engouement pour le télétravail des salariés français est élevé, celui-ci ne doit pas être appliqué à l'extrême selon eux. En effet, alors que la majorité des personnes interrogées (64 %) souhaitent télétravailler, elles ne sont que 12 % à vouloir le pratiquer durant l'ensemble de leurs jours ouvrables, c'est à dire 5 jours par semaine. En revanche, elles sont 35 % à exprimer la volonté d'y recourir de manière occasionnelle, en moyenne 2,5 jours par semaine. En effet, malgré les nombreux atouts du télétravail, exercer sa profession dans un environnement de travail classique permet de créer un lien social entre les différents acteurs de l'entreprise. Cette interaction participe à la fois à la construction d'un sentiment d'appartenance, mais aussi favorise la circulation de l'information. Ces deux notions sont nécessaires à l'alimentation de la motivation des employés.

Qu'en est-il du côté des employeurs ?

Malgré une demande élevée, les employeurs semblent assez peu réceptifs aux aspirations de leurs salariés concernant le télétravail. En effet, toujours selon l'étude, seulement 16 % des salariés français déclarent que leur employeur leur propose d'avoir recours au télétravail. Ce faible score s'explique notamment par la crainte des employeurs et managers de perdre le contrôle sur l'activité de leur salarié. Il s'explique également par les contraintes réglementaires et juridiques : consultation des partenaires sociaux, négociation d'un accord, signatures des avenants au contrat de travail, équipements informatiques spécifiques... La question du télétravail pose aussi celle de l'amplitude des horaires de travail et du droit à la déconnexion pour les salariés. Enfin, et de façon évidente, toutes les professions ne peuvent profiter de cette nouvelle forme de travail, puisque de nombreux métiers, notamment dans la construction ou l'industrie nécessitent une présence physique obligatoire.

² Etude Randstad Award 2015 - <http://resources.grouperandstad.fr/6-francais-sur-10-utilisent-leur-voiture-pour-se-rendre-au-travail>

A propos du Groupe Randstad France

Le Groupe Randstad France fait partie du Groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2015 un chiffre d'affaires de 2,84 milliards d'euros. En 2015, le groupe (3 500 collaborateurs-trices) aura délégué chaque semaine 61 000 collaborateurs intérimaires et recruté 32 500 professionnels en CDI/CDD, en s'appuyant sur son réseau national et local de 740 agences et bureaux.

Randstad, qui est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations, est la seule entreprise française de services en Ressources Humaines à avoir obtenu les labels « Egalité Professionnelle » (octobre 2008) et « Diversité » (janvier 2009), en reconnaissance des actions menées en faveur de la promotion de la Diversité au sein de l'entreprise.

En savoir plus : www.grouperandstad.fr/ /  @GroupRandstadFR

Découvrez RE.SOURCES, la plateforme créée à l'initiative du Groupe Randstad France qui décrypte les tendances liées au marché de l'emploi en s'appuyant sur des données et des statistiques. <http://resources.grouperandstad.fr>

Contacts Presse

Groupe Randstad France
Direction de la Communication
01 41 62 22 10
Sophie Durand – 06 37 86 44 00
Kaëlig Sadaune – 06 83 92 07 88

Agence Wellcom
01 46 34 60 60
Sonia El Ouardi – sonia.elouardi@wellcom.fr
Laure Curien – laure.curien@wellcom.fr
Donna Clément – donna.clement@wellcom.fr